

AVIS DE PUBLICITE ET DE MISE EN CONCURRENCE EN VUE DE L'ATTRIBUTION D'UNE AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC – PLACE CHARLES DE GAULLE

La ville de Valserhône a reçu une candidature spontanée pour l'exploitation économique de la place Charles de Gaulle.

Clôture de l'appel à candidature : le 16 juin 2023 à 16h00

NB : Jusqu'à 16H en cas de dépôt sur place. En cas d'envoi postal, la date de réception fait foi et non le cachet de la poste

1. Dénomination et adresse de la collectivité :

Ville de Valserhône
34 Rue de la République
Bellegarde-sur-Valserine
01200 VALSERHÔNE Cedex

2. Service en charge de l'appel à candidature : Service foncier

3. Cadre juridique :

Afin de satisfaire aux dispositions des articles L. 2122-1 et L. 2122-1-4 et suivants du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CGPPP) et d'assurer la transparence et l'égalité de traitement des candidats potentiels à l'occupation du domaine public de la Ville de Valserhône pour l'exercice d'activités économiques, celle-ci procède à une publicité préalable à la délivrance d'un titre d'occupation temporaire du domaine public en application des articles du CGPPP cités ci-dessus, suite à une manifestation d'intérêt.

L'occupation est temporaire, précaire et révocable. Elle n'est pas constitutive de droits réels.

L'autorisation d'occupation du domaine public se formalisera par un arrêté en vue de l'exploitation économique de la Place Charles de Gaulle.

4. Objet de l'appel à candidature et mise en concurrence :

Lieux de l'utilisation : une partie de la place Charles de Gaulle conformément à la photographie jointe à l'avis

Nature de l'activité proposée : présentation de véhicules électriques

Durée de l'occupation : du samedi 1^{er} juillet 2023 à 10h00 au samedi 8 juillet 2023 à 17h00

Caractéristiques essentielles : R.A.S.

5. Modalités de dépôt des dossiers de candidature :

Chaque candidat devra adresser, en une seule fois, un dossier de candidature par courrier recommandé avec demande d'avis de réception au plus tard pour le 16 juin 2023 à 16h00, le cachet de la poste faisant foi.

Le dossier de candidature devra comprendre les pièces suivantes :

- Plan d'implantation
- Les périodes et horaires d'ouverture envisagés
- Une photocopie de l'inscription au registre du commerce (datant de moins de 3 mois) ;
- Une copie de l'assurance en responsabilité civile de l'exploitant
- L'expérience professionnelle

Le dossier de candidature devra être adressé à :

Service foncier
34 Rue de la République
BP 618
Bellegarde-sur-Valserine
01200 VALSERHÔNE

Il pourra aussi être déposé à la même adresse contre récépissé au service foncier.

Qu'il soit envoyé ou déposé, le dossier de candidature sera inséré dans une enveloppe cachetée portant la mention « **NE PAS OUVRIR** » et « **Candidature - appel à candidature pour l'occupation de la place Charles de Gaulle** ».

Dès la publication du présent avis, les candidats sont invités à faire part de leur déclaration de candidature, en précisant leurs coordonnées.

6. Redevance

Conformément au CGPPP, cette occupation donne lieu au versement d'une redevance d'un montant de 40 euros par jour d'occupation.

7. Auditions / négociations

Après un premier examen des offres, des auditions et des négociations pourront être engagées, avec un ou plusieurs candidats.

8. Renseignements complémentaires :

Les candidats peuvent demander à la Ville de Valserhône des compléments d'informations jusqu'au 16 juin 2023 à 16h00, exclusivement par messagerie électronique à l'adresse suivante : « awanwestwinkel@valserhone.fr », en mentionnant, dans l'objet du courriel, la référence de l'appel à candidature « Appel à candidature 2023 – Occupation de la place Charles de Gaulle ».